



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ÉCOLE-VALENTIN
DU 29 MARS 2022**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, s'est réuni à la Mairie d'ÉCOLE VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 29 mars 2022 à 18 heures, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS.

Étaient présents : Pascale ROY, Bernadette GRUET, Mélanie LOYER, Esther MALETTE et Georges ROUX.

Étaient absents et excusés : Yves GUYEN, Joseph ISHBIA, Aude VOISIN et Monique BORNE.

Procurations : Yves GUYEN a donné pouvoir à Esther MALETTE, Joseph ISHBIA a donné pouvoir à Mélanie LOYER, Aude VOISIN a donné pouvoir à Pascale ROY et Monique BORNE a donné pouvoir à Georges ROUX.

Président de séance : Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Le Conseil d'Administration approuve tout d'abord à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 19 octobre 2021.

II/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame la vice-présidente du CCAS présente le compte de gestion 2021. Ce dernier a été établi par le Trésorier payeur, dont les écritures sont en tous points conformes au compte administratif 2021 du budget du CCAS d'École-Valentin.

Sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget CCAS.

III/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la vice-présidente du CCAS présente ensuite le compte administratif 2021, qui ressort :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 11 101,40 €
- Recettes : 11 626,67 €.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

Ce dernier est en tous points conformes au compte de gestion 2021 du budget du CCAS d' Ecole-Valentin approuvé par le trésorier.

Sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget CCAS.

IV/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil d'administration a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 338,60 euros.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit : RF 002 : 4 338,60 euros.

V/ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

La vice-présidente ayant présenté le budget primitif 2022, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer :

- ✓ Total des dépenses de la section de fonctionnement : 16 720.00 €
- ✓ Total des recettes de la section de fonctionnement : 16 720.00 €

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le budget 2022 du CCAS tel que présenté ci-dessus.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Pascale ROY présente aux membres du Conseil "l'Analyse des Besoins Sociaux d'ECOLE-VALENTIN" qui sera édité prochainement dans une cinquantaine d'exemplaires.

Puis il est rappelé aux membres du Conseil que 4 demandes d'aide ont été formulées depuis la précédente réunion. Elles concernent de nouveau des familles monoparentales. Une aide leur a été apportée sous forme de bons d'alimentation pour un montant global de 450 €.

Pascale ROY présente ensuite les flyers de l'UFCV séniors qui organise, à la salle Loisirs du CAL, des séances d'initiation à l'informatique (prochaines dates les 16 mai et 11 juillet 2022 de 14h à 16h) et des après-midis jeux de sociétés (prochaines dates les 4 avril, 2 mai, 4 juillet et 1er Aout 2022 de 14h à 16 h).

Pascale ROY nous informe également d'un partenariat entre l'UFCV et la MARPA permettant aux séniors de la commune de participer à différentes activités organisées les mercredis après-midi. Un goûter sera organisé pendant les prochaines vacances scolaires entre les résidents de la MARPA, les seniors de la commune et les enfants du périscolaire. Enfin le repas du 20 Mai des résidents de la MARPA sera ouvert à tous les séniors de la commune moyennant une participation de 12 euros.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.